



Fédération
Française
du Sport
Adapté

CHAMPIONNAT DE FRANCE

PARA ATHLÉTISME ADAPTÉ



Fédération
Française
du Sport
Adapté

Allier
Puy-De-Dôme

CENTRE OMNISPORTS
ROUTE DU PONT DE L'EUROPE,
03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER

Huis
Clos

DU 1ER AU 3 JUILLET
2021

MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Allier
le Département

VICHY COMMUNAUTÉ

Ville de
belle
rive
sur
allier

Fédération Française
du Sport Adapté
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Les Mousquetaires
Action des Mousquetaires
pour l'Inclusion du Handicap

malakoff
humanis

Infos sur www.cdasa0363.com ou sur la page Facebook [cdasa0363](https://www.facebook.com/cdasa0363)

Sommaire

Mot d'accueil	3
Bienvenue à Bellerive-sur-Allier	4
Venir à Bellerive-sur-Allier	5
Comité d'Organisation Local	6
Programme Prévisionnel	7
Informations Générales	8
Précisions Techniques	10
Autorisation médicale	13
Fiche Récapitulative	14
Plan d'accès	15
Liste des Hébergements	16

Mot d'accueil



Le Comité bi-départemental Allier/Puy-de-Dôme du Sport Adapté organise, avec le soutien du Comité d'Auvergne-Rhône-Alpes d'athlétisme, le championnat de France para athlétisme adapté du 1^{er} au 3 juillet 2021.

Plus de 100 sportifs en situation de handicap mental et/ou psychique retrouveront les installations sportives du Centre Omnisports de Vichy, destinées à accueillir des manifestations d'envergure nationale.

Cet événement mobilise l'ensemble de l'équipe du Sport Adapté qui démontrera son savoir-faire et son expertise dans l'organisation d'une manifestation nationale. Nous sommes très heureux d'accueillir les associations venant de toute la France. Nous saluons tous les bénévoles, qui par leur présence, nous montrent leur implication et l'intérêt qu'ils portent à notre action en faveur du public du Sport Adapté.

Nous tenons à mettre en exergue, au niveau national et régional, l'aide sans précédent de l'ensemble des partenaires institutionnels (le ministère en charge des sports, la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes et le CROS Auvergne-Rhône-Alpes) ainsi que l'appui des partenaires locaux (conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, conseil départemental de l'Allier, Vichy-Val d'Allier, Municipalités de Vichy et Bellerive, Centre omnisports et CREPS de Vichy). Nous remercions également nos habituels sponsors qui nous aident au bon déroulement de la manifestation.

Excellent séjour à Vichy-Val d'Allier à tous ! Sportivement vôtre.



Jacques ROUSSEL
Président du COL

Bienvenue à Bellerive-sur-Allier

La commune est située dans le département de l'Allier en Auvergne Rhône Alpes.
Le centre omnisports est une infrastructure importante.



Un vaste complexe sportif unique en France, de 150 ha, au cœur d'une zone sportive de 500 hectares d'un seul tenant.

On peut y pratiquer 50 disciplines dont 27 olympiques sur une multitude d'équipements sportifs divers et variés, comme le Palais des Sports Pierre-Coulon de 3 200 places, où évolue le club de basket JA Vichy Clermont Métropole, 15 terrains gazonnés, un stade d'athlétisme, et de nombreux équipements couverts et de plein air.



Venir à Bellerive-sur-Allier



Centre Omnisports de Vichy, Stade Pierre Coulon

Route du Pont de l'Europe

03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER

En voiture

- De Paris, autoroute A71
- De Lyon, autoroute A72
- De Montpellier, autoroute A75
- De Bordeaux, autoroute A89

En train / TGV

- Plusieurs liaisons quotidiennes avec Paris et avec Lyon, liaisons avec Nîmes, Béziers, Marseille, Bordeaux et Nantes

En avion

- 35 minutes de l'aéroport international de Clermont-Ferrand/Aulnat
- 2h de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry
- 1h30 d'Andrézieux-Bouthéon (Saint-Etienne)

Le comité d'Organisation Local

Président(e) du COL

Monsieur Jacques ROUSSEL

Président du Comité bi-départemental Allier/Puy-de-Dôme du Sport Adapté

FONCTION	CONTACT
Trésorier	David MARTIN
Secrétaire général	Marie-France BASSOT
Commission Coordination / Logistique	Justine PERRETTE / Laetitia MARTIN
Commission Sportive	Justine PERRETTE
Commission Médicale	Patrick CROIZY
Commission Restauration	Justine PERRETTE
Commission Partenariats / Hébergement	Justine PERRETTE
Commission Communication	Justine PERRETTE
Commission Animation / Bénévolat	Justine PERRETTE
Commission Développement Durable	Justine PERRETTE

Cadre Technique National para athlétisme adapté	Quentin SCHILLE quentin.schille@sportadapte.fr
Délégué Technique Fédéral du championnat	Quentin SCHILLE quentin.schille@sportadapte.fr
Commission Sportive Nationale para Athlétisme adapté	Frédéric DRIEU frederic.drieu@sportadapte.fr



COL France para athlétisme adapté 2021
Comité bi-départemental Allier/Puy-de-Dôme du
Sport Adapté – Justine PERRETTE

15 bis rue du pré la reine
63000 CLERMONT-FERRAND

04 73 24 58 83 – colathletisme2021@gmail.com

Le programme prévisionnel

Jeudi 1^{er} juillet 2021

14h00 - 18h00	Accueil des délégations au stade du centre omnisports
18h30 - 19h00	Cérémonie ouverture au stade du centre omnisports
18h45 - 19h15	Réunion des entraîneurs au stade du centre omnisports
19h30 - 21h00	Repas au stade du centre omnisports ou dans votre lieu d'hébergement avec plateau CORA

Vendredi 2 juillet 2021

09h00 - 12h00	Épreuves au stade du centre omnisports
11h00 - 14h00	Repas au stade du centre omnisports avec plateau CORA
13h30 - 17h30	Épreuves au stade du centre omnisports
18h30 - 20h00	Repas au stade du centre omnisports ou dans votre lieu d'hébergement avec plateau CORA

Samedi 3 juillet 2021

09h00 - 12h00	Épreuves au stade du centre omnisports
11h00 - 14h00	Repas au stade du centre omnisports avec plateau CORA
13h30 - 17h30	Épreuves au stade du centre omnisports
18h30 - 20h00	Repas au stade du centre omnisports ou dans votre lieu d'hébergement avec plateau CORA

Ce programme est prévisionnel et est susceptible d'être modifié.

Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le [mercredi 16 juin 2021](#).

Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

Jeudi 1^{er} juillet 2021 de 14h00 à 18h00
Centre omnisports de Vichy, Stade Pierre Coulon
Route du Pont de l'Europe, 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire pour les formalités administratives et déclarer les forfaits. Aucune modification des engagements ne sera possible. À cette occasion, il sera remis à l'ensemble des équipes des documents relatifs aux épreuves, à la restauration, et les cadeaux de bienvenue.

Une vérification des inscriptions, licences, dossiers et certificats médicaux sera faite à partir des listes d'inscriptions.

Vous devez impérativement effectuer un contrôle des engagements sur le lien suivant et les valider en y apposant votre signature électronique à la date limite du 20 juin :

<http://france-ffsa-2021.engagements.fr/>

Un accueil sera aussi mis en place le vendredi matin de 08h00 à 10h00 dans le respect des horaires de passage en chambre d'appel.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical FFSA d'absence de contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition.

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le Comité d'Organisation Local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la classe dans laquelle ils se sont qualifiés.

Restauration

Les repas du midi seront servis **au stade à partir de 11h00**. Pour les repas du soir, les repas seront servis **à partir de 18h30** pour être consommés directement sur vos lieux d'hébergement ou au stade. Les repas viendront du **restaurant CORA**.

Aucune soirée de gala n'est prévue cette année en vue du contexte sanitaire.

Hébergements

Une liste d'hébergements est fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation.

Le COL ne prendra aucun règlement et réservation pour les hébergements.

Équipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.

Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

Précisions techniques

La réglementation FFSA et modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement para athlétisme adaptée FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <https://sportadapte.fr/> dans la rubrique « Pratiquer – Formes de pratique – Compétitions – Disciplines » et sur l'espace membres.

En cas de contestation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes :

- Le représentant du président sur le championnat
- Le juge arbitre ou un représentant des arbitres
- Le Conseiller Technique National de la discipline
- Un membre de la CSN

Modalités d'inscription

Le championnat de France para athlétisme adapté relève du règlement para athlétisme adapté FFSA. **Peuvent participer au Championnat de France para athlétisme adapté FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2020-2021 avec mention de la classe.**

Cette année, toutes les épreuves seront ouvertes en individuelles (3 épreuves maximum par sportif dont 2 courses maximum de la même famille).

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition. Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant Bénévole Sport Adapté. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée. Seules les personnes licenciées FFSA pourront accéder aux zones techniques.

Pour la participation au Championnat de France, la fiche d'inscription individuelle doit être validée par le président de la Ligue et le président du Comité Départemental Sport Adapté.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- **Justificatif de participation aux challenges nationaux para athlétisme adapté**

Le référent Championnat de France de la CSN para athlétisme adapté FFSA en charge de la partie informatique – Jean-Claude HERRY - jc.herry@athle29.fr – doit recevoir les résultats éventuellement des challenges nationaux.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **mercredi 16 juin 2021**. Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après le **lundi 21 juin 2021**, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition. Dans tous les cas, le désistement doit être motivé et transmis par courrier, le cachet de la poste faisant foi.

Le solde du tarif d'inscription devra être réglé **avant le 16 juin 2021**. Pour rappel, les hébergements ne sont pas inclus dans les tarifs d'inscription (voir liste des hébergements p. 22).

Réunion Technique

Une réunion d'information animée par les juges arbitres para athlétisme adapté et le Cadre Technique National de la discipline – Quentin SCHILLE – est programmée le :

Judi 1^{er} juillet 2021 à 18h45
Centre omnisports de Vichy, Stade Pierre Coulon
Route du Pont de l'Europe, 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion, et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autres que celles annoncées, veuillez adresser vos questions préalablement à frederic.drieu@sportadapte.fr.

Équipements sportifs

Une tenue sportive est obligatoire avec un maillot d'association sportive, pointes d'athlétisme 6mm maximum. Baskets, short et t-shirt club FFSA. **PENSEZ À PRENDRE DES ÉPINGLES POUR LES DOSSARDS** (4 par dossard).

Catégories d'âge

Catégories	-14 ans	-16 ans	-18 ans	-21 ans	Séniors	Vétérans 1	Vétérans 2
2020-2021	2007 - 2008	2005 - 2006	2003 - 2004	2000 à 2002	À partir de 1999	1980 à 1971	1970 et avant

Demande de surclassement possible pour les jeunes de 17 ans afin de concourir en catégorie -21 ans, sous réserve de présentation d'un certificat médical visé par un médecin possédant la spécialité « médecine du sport ». Le médecin devra y faire figurer la mention « surclassement autorisé pour la compétition en athlétisme ».

Surclassement impossible pour les autres catégories.

Les épreuves individuelles sont ouvertes pour l'ensemble des catégories, aucune épreuves combinées n'auront lieu.

Inscriptions

Merci de renvoyer le document rempli à l'adresse mail du COL : colathletisme2021@gmail.com

- **Lien pour télécharger le formulaire inscriptions adultes et jeunes :**

<https://drive.google.com/file/d/1zHttEdZqUpXS34CJrrZH32wij6afqFnr/view?usp=sharing>

PS : ouvrir le lien, puis téléchargez le document pour pouvoir le modifier avant envoi au COL.

- **Vous pouvez consulter Les résultats du championnat ainsi que les start-lists via le lien ci-dessous :**

<http://france-ffsa-2021.engagements.fr/>

- **Programme prévisionnel des courses :**

<https://drive.google.com/file/d/1n2d3OP05FDCUOnTRgWCmq6w5FV9hweZz/view?usp=sharing>

Autorisation médicale

Je soussigné(e)

agissant en mon nom, autorise :

Le médecin du championnat de France **para athlétisme adapté** à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du Championnat de France **para athlétisme adapté** à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.
Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

Justine PERRETTE – COL France para athlétisme adapté 2021
Comité bi-départemental Allier/Puy-de-Dôme du Sport Adapté
15 bis rue du pré la reine, 63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 24 58 83 / colathletisme2021@gmail.com

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier !

Pour le mercredi 16 juin 2021 :

- La fiche d'inscription « Association » via le fichier Excel d'inscription
- Le règlement du solde du tarif d'inscription (par chèque ou virement, demandez le RIB)
- Les fiches d'engagements via le fichier Excel d'inscription
- Le justificatif de participation aux challenges nationaux para athlétisme adapté, le cas échéant**
- La fiche d'autorisation d'hospitalisation

À avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition) :

- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

Plan d'accès



Hébergement

Nom	Coordonnées	Tarifs	Kilomètres de la compétition
Centre Omnisports de Vichy	Route du pont de l'Europe, 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER 04 70 58 76 02 / laurent@vichy-communaute.fr	Nuit en chambre multiple : 18€ par personne Nuit en chambre individuelle : 26.50€ Petit-déjeuner : 6.50€	0 km
Hôtel Restaurant Campanile Vichy-Bellerive-sur-Allier	74, avenue de Vichy, 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER 04 70 59 32 33 / vichy.bellerive@campanile.fr	Chambre double (2 lits simples ou 1 lit double) sans petits- déjeuners : 58€ Avec petits-déjeuners : 66€	3,3 km
Hôtel Ibis budget Vichy	145 Avenue de Vichy, 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER 08 92 68 32 20 / h2409@accor.com	Chambre double (2 lits simples) sans petits-déjeuners : 50€ Avec petits-déjeuners : 56€	2,6 km
Hôtel Ibis	1 Avenue Victoria, 03200 VICHY 04 70 30 53 53 / h1514@accor.com	Chambre double (2 lits simples) sans petits-déjeuners : 60€ Avec petits-déjeuners : 70€	2,5 km

Possibilité de trouver un hébergement suivant vos critères sur le site de l'Office du Tourisme de la ville de Vichy : <http://www.vichy-tourisme.com/trouver-un-hebergement.html>



Partenaires institutionnels

Soutenu
par



Partenaire principal FFSA



Partenaire officiel FFSA



Partenaires locaux

